

La lettre de DMS Conseil

Enseignement supérieur et Développement local

2^e trimestre 2011



Editorial

Nous sommes heureux de vous adresser ce numéro de la Lettre de DMS Conseil consacrée aux liens entre Enseignement Supérieur et Développement local.

Fort de près de 20 ans d'expérience dans ce domaine, il nous est paru opportun de synthétiser des travaux universitaires, de vous faire partager des conclusions d'études et d'ouvrir nos colonnes aussi bien aux acteurs de terrain qu'aux experts.

Les problématiques auxquelles sont confrontés les décideurs locaux sont multiples :

- Les implantations de formations supérieures (BTS, DUT, Ecoles d'ingénieurs, IFSI, IUFM, Université) dans les villes moyennes jouent un rôle important de démocratisation de l'accès et de la réussite de l'enseignement supérieur.

Quelles actions possibles au niveau d'une agglomération ou d'un département ? Quelles modalités d'intervention en matière de vie étudiante ? de soutien à la recherche ?

- Face aux tendances de reconcentration de l'enseignement supérieur dans les grandes métropoles (Plan Campus, Initiatives d'Excellence, Labex, Equipex, ...), le maillage régional permet de prendre en compte les spécificités locales (ex. : clusters d'entreprises, ...) et d'accompagner les dynamiques d'évolution des emplois et des compétences par le développement de l'offres de formation adaptée (ex. : licences professionnelles, formations tout au long de la vie, ...).

Quelles nouvelles modalités de formation encourager (alternance, e-learning, ...) pour conjuguer et optimiser proximité et spécificités locales ?

- Par ailleurs, les implantations locales des IFSI et des IUFM connaissent dans certaines régions des évolutions majeures liées à l'universitarisation des formations sanitaires et la masterisation des formations d'enseignants.

Quels accompagnements pour ces évolutions qui pourraient avoir lieu au détriment des territoires ?

Voici quelques une des interrogations auxquelles nous nous proposons d'apporter des éléments de réponses dans les prochains numéros en complément de point de vue d'experts et d'analyse d'opérations exemplaires.

Alain Dorat, Directeur associé

Sommaire

Editorial	p. 1
Des stratégies régionales d'aménagement du territoire contrastées	p. 2
Territoires et plateformes de ressources des formations	p. 3
Des formes de gouvernance multiples	p. 4

En supplément : une Fiche Action sur les Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Bonne lecture !

DMS
conseil

DEPOT LEGAL AVRIL 2011

Editeur : DMS CONSEIL
25 avenue Kennedy
59000 LILLE

03 20 54 70 10

SARL au capital de 61 000 €

Directeur de publication
PIERRE-MICHEL BARRY

Responsable de la publication
ALAIN DORAT
contact@dmsconseil.com
Tél. : 04 50 74 05 04

ISSN 1260 3554

Des stratégies régionales d'aménagement du territoire contrastées

Hors Ile-de-France, 21 agglomérations accueillent plus de 25 000 étudiants et une centaine plus de 1 000 étudiants. Cet ensemble d'environ 120 agglomérations constitue l'armature de l'enseignement supérieur sur le territoire national.

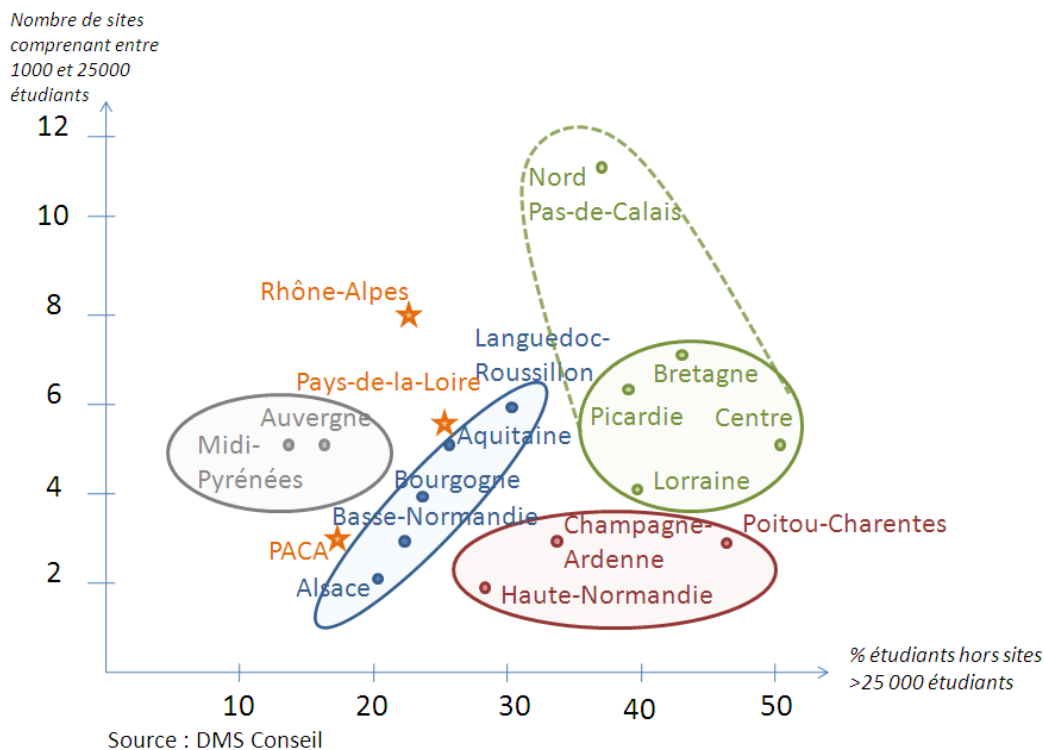
Régions	Agglomérations de 1 000 à 25 000 étudiants	Agglomérations >25 000 étudiants
Alsace	Colmar, Mulhouse	Strasbourg
Aquitaine	Agen, Bayonne, Mont-de-Marsan, Pau, Périgueux	Bordeaux
Auvergne	Aurillac, Montluçon, Moulins, Le Puy en Velay, Vichy	Clermont-Ferrand
Bourgogne	Auxerre, Châlon-sur-Saône, Le Creusot, Nevers	Dijon
Bretagne	Brest, Lannion, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes	Rennes
Centre	Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans	Tours
Champagne-Ardenne	Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Troyes	Reims
Corse	Corte	
Franche-Comté	Belfort, Besançon, Montbéliard, Sevenans, Vesoul	
Languedoc-Roussillon	Alès, Béziers, Carcassonne, Narbonne, Nîmes, Perpignan	Montpellier
Limousin	Brive-la-Gaillarde, Limoges	
Lorraine	Epinal, Metz, Sarreguemines, Thionville	Nancy
Midi-Pyrénées	Albi, Auch, Montauban, Rodez, Tarbes	Toulouse
Nord-Pas-de-Calais	Arras, Berck, Béthunes, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cambrai, Douai-Lens, Dunkerque, Maubeuge, Saint-Omer, Valenciennes	Lille
Basse-Normandie	Alençon, Cherbourg, Saint-Lô	Caen
Haute-Normandie	Evreux, Le Havre	Rouen
Pays de la Loire	Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Saint-Nazaire	Nantes, Angers
Picardie	Beauvais, Compiègne, Creil, Laon, Saint-Quentin, Soissons	Amiens
Poitou-Charentes	Angoulême, La Rochelle, Niort	Poitiers
PACA	Arles, Avignon, Toulon	Marseille-Aix, Nice
Rhône-Alpes	Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Le Bourget-du-Lac, Roanne, Saint-Etienne, Valence, Vienne	Grenoble, Lyon

Source : DMS Conseil

Globalement, nous trouvons quatre groupes de régions :

- 2 régions structurées autour d'une métropole régionale regroupant plus de 80 % des effectifs étudiants (Auvergne et Midi-Pyrénées) ;
- 3 régions (Champagne-Ardenne,...) ayant une part significative d'étudiants hors métropole régionale, mais sur un nombre réduit de sites ;
- Un ensemble de régions (Alsace, Aquitaine, ...) dont les effectifs restent très concentrés sur la métropole régionale ;
- 4 régions ayant de nombreux sites d'équilibre (Bretagne, Centre,...) présentant un maillage territorial conséquent.

A côté de ces quatre groupes de régions, nous trouvons trois régions (PACA, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes) disposant de deux pôles de plus de 25 000 étudiants et la région Nord Pas-de-Calais totalement atypique par le nombre de sites accueillant de 1 000 à 25 000 étudiants). Toutefois, un certain nombre de ces sites étant relativement proches, en particulier sur le littoral, nous pouvons considérer que le Nord Pas-de-Calais peut être associé au groupe comprenant les régions Bretagne, Centre, ...



Le prochain numéro de la Lettre de DMS Conseil sera consacré à ces enjeux d'aménagement du territoire régional et de la mise en cohérence des différentes politiques (économique, de formation, ...).

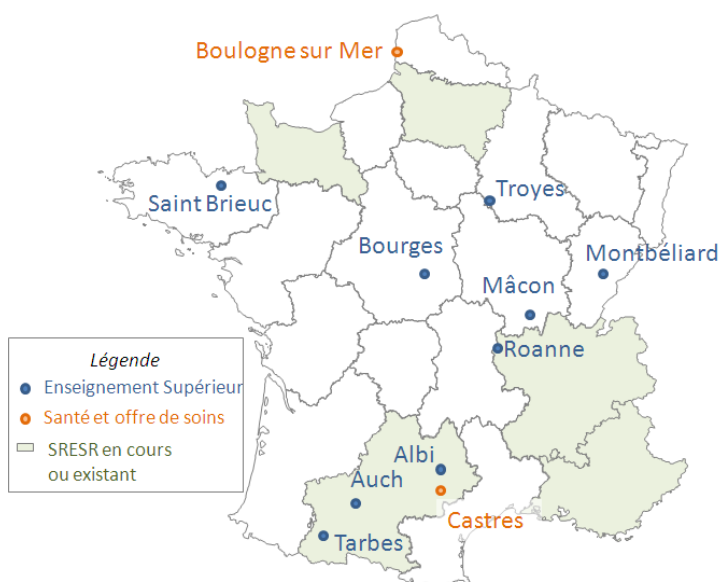
Territoires et plateformes de ressources des formations

Les villes moyennes constituent un enjeu important pour l'aménagement du territoire. Elles occupent aujourd'hui une place charnière dans les nouvelles stratégies migratoires et résidentielles et sont particulièrement confrontées au phénomène de la périurbanisation.

Face au défi du développement de l'économie des savoirs, les villes moyennes disposent d'atouts qui permettent de disposer d'un chaînon manquant dont beaucoup de pays européens disposent : celui de la formation supérieure technique et professionnalisée et de la recherche qui lui est associée. Elles ont en effet développé un modèle qui leur est spécifique, depuis l'offre des lycées techniques jusqu'à celle des écoles d'ingénieurs et des universités technologiques. Les villes moyennes constituent une plateforme de ressources permettant de relier naturellement l'enseignement supérieur, la recherche et le monde économique.

Le Gouvernement a lancé un appel à expérimentations pour « 20 villes moyennes témoins », piloté par la DATAR en septembre 2007. Neuf villes étaient directement concernées par l'Enseignement Supérieur et deux, moins directement, via la première année de médecine (cf. carte).

Carte des villes moyennes ayant participé à l'expérimentation DATAR et régions ayant un SRESR en cours ou existant



Pour le domaine de l'Enseignement Supérieur, il s'agissait de qualifier les « antennes » par une meilleure complémentarité avec l'université-mère et assurer leur liaison avec le tissu productif local. L'enjeu était de dégager d'un dialogue local entre les collectivités territoriales et les opérateurs techniques des pistes de solutions avec des arguments pour infléchir la position de l'Etat au niveau central vers moins de polarisation.

La réforme des universités interpelle les villes moyennes qui doivent positionner leurs antennes universitaires en complémentarité avec les enseignements dispensés dans les grandes universités métropolitaines.

Il s'agit également de considérer que l'enseignement supérieur dans les villes moyennes participe activement à l'aménagement et au développement économique du territoire local.

Au terme de l'expérimentation, une rencontre nationale de témoignage des collectivités locales lauréates sur le thème « Enseignement supérieur, recherche, innovation : l'apport des villes moyennes à l'excellence nationale » a eu lieu à Tarbes le 24 juin 2010 avec deux tables rondes « l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes moyennes : pôles de compétences et mise en réseau » et « la plateformes d'enseignement supérieur et de recherche dans les villes moyennes : gouvernance horizontale et convergence verticale ».

Plus de détails sur l'expérimentation sur www.villesmoyennestemoins.fr

Pour aller plus loin

Le site de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

www.territoires.gouv.fr

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) : www.colloques-avuf.com

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) : www.cpu.fr

La newsletter de Universités et Territoires réalisée avec la CPU, l'AVUF, l'AFEV, l'AFIJ

www.universites-territoires.fr

Dans de nombreuses villes ou agglomérations dans lesquelles les effectifs étudiants sont quasi exclusivement liés aux filières de BTS ou d'écoles spécialisées sanitaires ou sociales, il n'existe pas réellement d'élus, de services ou de structures en charge de l'accompagnement de l'offre de formation du supérieur et de la vie étudiante.

En effet, en l'absence d'acteurs référents identifiés, les mises en synergie ou la saisie d'opportunités de développement sont plus délicates.

Néanmoins, il existe dans certains cas des modalités d'information mutuelle, voire de coordination sous des appellations multiples :

- Conférence annuelle de l'Enseignement Supérieur,
- Conférence des chefs d'établissements,
- Comité local de coordination de l'Enseignement Supérieur,
- Conseil territorial de l'Enseignement Supérieur lorsque les établissements concernés se trouvent sur un territoire plus vaste que l'agglomération.

Ces différents comités ou conseils se réunissent rarement au-delà d'une fréquence semestrielle ce qui en limite nécessairement la portée.

Des associations régies par la loi de 1901 ont parfois été mises en place afin d'associer l'ensemble des acteurs (collectivités locales, CCI, établissements d'enseignement supérieur, ...). Cette solution concerne des villes « universitaires » de toute taille en matière d'effectifs étudiants (ex. Epinal 1 500 étudiants, Tarbes 5 000, ...).

Des associations avec un objet social plus resserré ont parfois été mises en place en fonction d'opérations particulières. Ainsi, la CCJ de Saône et Loire et le Grand Chalon ont créé en 1970 l'AECD (Association pour l'Enseignement de la Capacité en Droit).

Enfin, le patrimoine immobilier à usage d'enseignement supérieur pouvant constituer un enjeu majeur, le recours à un syndicat mixte a été adopté par plusieurs agglomérations ou départements.

Nous pouvons citer à titre illustratif :

- Le Syndicat Mixte de la formation Supérieure de l'Aveyron,
- Le Syndicat Mixte pour le Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud du Tarn (Castres-Mazamet),
- Les syndicats mixtes d'Albi et de Saint-Brieuc,
- ...

Quelques soient les formes de gouvernance retenues, il apparaît que les dynamiques locales ne peuvent être stimulées que dans le cadre d'initiatives :

- Associant l'ensemble des acteurs et non pas seulement les antennes universitaires et les IUT. Les lycées proposant des BTS et les écoles sanitaires et sociales sont trop souvent insuffisamment associés à ces opérations ;
- Adoptant un rythme de rencontre de l'ordre du trimestre ;
- Disposant d'une incarnation ou d'une concrétisation de la volonté politique soit au travers d'un élu engagé motivé, soit dans le cadre d'une structure formelle.

Dans votre prochain numéro Enseignement Supérieur et Développement local

Au sommaire de votre prochain numéro de l'été 2011, deux des sujets suivants selon vos votes :

- Les Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur
- L'Enseignement Supérieur sous tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture
- Les IUT en France
- Votre suggestion :

Adressez-nous vos votes à contact@dmsconseil.com.

Vous pouvez également participer à l'élaboration de cette lettre d'information en nous proposant un article ou une contribution sous forme d'interview.

FICHE ACTION

Les schémas locaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) a signé fin 2010 un accord cadre avec l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) et la fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) afin d'inciter à la création de conseils de territoires pour aboutir à une définition concertée de schémas locaux d'enseignement supérieur et de la recherche.

Les enjeux des schémas locaux d'enseignement supérieur et de la recherche, en harmonie avec les schémas régionaux (SRDE, SRESR, Schémas des formations sanitaires et sociales) en cours d'élaboration ou prévus, sont multiples :

- ✓ Mise en synergie de l'offre locale afin de répondre à l'ensemble des défis (ex. : logement et restauration des étudiants, continuité des parcours, ...),
- ✓ Mise en cohérence de l'offre de formation et des atouts locaux (ex. : patrimoine, clusters d'entreprises, spécificités, ...),
- ✓ Identification et valorisation des facteurs d'attractivité, le recrutement d'étudiant au-delà du territoire étant un réel facteur de pérennité.

L'objectif majeur d'un Schéma local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est de formaliser une ambition locale partagée, cohérente et articulée avec l'ensemble de l'offre régionale dans une logique de maillage.

C'est pourquoi il paraît important de mener cette démarche avant l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur.

Les villes moyennes qui ont participé à l'expérimentation DATAR (cf. article p. 3) considèrent toutes (cf. colloque de Tarbes du 24 juin 2010) qu'il s'agit d'un atout indéniable à la fois en matière de positionnement et de propositions.

Globalement, il convient de procéder en trois étapes :

- Etape 1 : Mise en place de l'instance de concertation des acteurs académiques et socio-économiques du site et identification d'un chef de file ou d'une structure porteuse dédiée (association, ...) ;
- Etape 2 : Définition d'une stratégie commune sur la base d'un diagnostic partagé ;
- Etape 3 : Mise en cohérence du projet de site élaboré avec les orientations régionales des Universités, de l'Etat et de la Région.

La seconde étape est particulièrement importante et doit avant tout être consacrée à la formulation d'une stratégie commune sur la base d'un diagnostic partagé qui doit permettre de répondre à trois questions-clés :

- Quels sont nos spécificités et nos atouts ? Un cluster d'entreprises ? Un patrimoine culturel ? ...
- Quelles synergies entre les établissements présents sur le site ? Il est important d'associer pleinement tous les acteurs, des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) aux Universités, en passant par les IUT, les sections de BTS et les écoles d'arts. Il faut faire feu de tout bois, car ces synergies, souvent plus délicates à mettre en œuvre dans les grands sites universitaires, sont un atout majeur en matière de développement local.
- Quels facteurs d'attractivité ou de complémentarité avec l'offre de la métropole régionale ?

Sur la base de ce diagnostic partagé, il sera alors possible d'élaborer un projet de site articulé autour de 4 volets majeurs :

- Développement de l'offre de formation, y compris continue et en alternance,
- Développement des capacités de R&D en particulier en lien avec le potentiel socio-économique,
- Vie étudiante (logement, restauration, ...),
- Participation ou constitution de réseaux régionaux ou nationaux.

L'exemple du SRESR Midi-Pyrénées

Suite à la concertation engagée depuis fin 2010, la Région a défini 9 objectifs opérationnels pour le futur SRESR.

L'un des 9 objectifs intitulé « Soutenir les dynamiques de sites » s'appuierait sur des Contrats de Site.

Ces contrats sont destinés à garantir sur plusieurs années l'engagement de toutes les parties pour la réalisation du projet de site. Ils pourraient être signés par la Région, les autres Collectivités, le PRES Université de Toulouse et chaque établissement toulousain qui a des implantations sur le site considéré et regrouper :

- Les investissements à faire sur le site qui relèvent du Contrat de Projets Etat – Région (volets Enseignement Supérieur et Recherche),
- Les projets d'enseignement concernant la mise en place de nouvelles formations ou de nouvelles passerelles,
- Les projets concernant la vie étudiante,
- Les opérations nouvelles de recherche ou d'innovation.

Pour favoriser le développement de ces opérations nouvelles de recherche et d'innovation sur les territoires, la Région pourra accompagner spécifiquement les territoires, dans le cadre des contrats de sites pour les phases de réflexion et de montage de plateformes technologiques de proximité par les établissements d'enseignement et/ou de recherche du territoire. Elle soutiendra ainsi l'émergence de clusters territoriaux par un ensemble de dispositifs (plateformes technologiques de proximité, soutien aux CRITT).

Enfin, en accompagnant des initiatives des établissements et sous la coordination du PRES Université de Toulouse, la Région souhaite faciliter, dans le cadre des contrats de sites :

- L'organisation d'un meilleur maillage territorial de l'offre de formation, afin que soit proposée une offre de niveau L dans toutes les filières principales sur au moins un site au nord-est et un site au sud de la région,
- L'expérimentation sur des filières et des sites hors Toulouse de parcours « passerelles » permettant une poursuite d'études en niveau M et s'adressant à des formations bac + 2 ou à des licences professionnelles.

<http://www.midipyrenees.fr/-Actualite-Region-10-propositions-pour-l-enseignement-superieur-et-de-la>

Plusieurs Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont ainsi en cours d'élaboration principalement en région Rhône-Alpes, mais également en Midi-Pyrénées et dans quelques agglomérations (ex. : Agen, Roanne, Vichy, ...).

Votre interlocuteur privilégié :

Alain Dorat

Directeur associé de DMS Conseil

contact@dmsconseil.com

Tél. : 06 08 61 28 90